



## Location - chaudière/chauffage mauvais fonctionnement

-----  
Par Tchaoling

Bonjour à tous,

Actuellement locataire d'un appartement, je fais l'expérience depuis 2 ans d'une chaudière capricieuse mais qui fonctionne toujours (la chaudière a 25 ans). J'ai remonté plusieurs fois les dysfonctionnements à l'agence de location.

Aujourd'hui depuis plus de 10 jours sur mes 6 radiateurs à travers mon logement seulement 2 fonctionnent, les autres sont froids.

La température de mon logement reste néanmoins à 19 degrés pour l'instant mais je n'arrive plus à augmenter la température de mon logement au delà.

J'en ai informé mon agence de location par écrit et au téléphone, O qui ne bouge pas depuis 10 jours me disant que leurs partenaires chauffagistes sont débordés.

Dans ma situation ai-je un recours légal possible pour me protéger, ou des délais sur lesquels je peux m'appuyer pour obtenir une chaudière qui chauffera mes 6 radiateurs et non juste 2 ? Ou serai-je condamné à attendre la mort pure et simple de ma chaudière et donc avoir le plaisir de ne plus avoir de chauffage et d'eau chaude pendant plusieurs semaines ?

Merci pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ecrivez au bailleur un courrier RAR. L'agence peut totalement ignorer vos mails.

Si vous avez 19 degrés, vous n'avez hélas pas de recours.